

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de Adjoint de recherche et de formation ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, BAP J « Technicien-ne en gestion financière et comptable » organisé par l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Le Président de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours de techniciens de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, BAP J « Technicien-ne en gestion financière et comptable », organisé par l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier est composée ainsi qu'il suit :

Madame Claudine MOREL - Présidente de la commission - Université Toulouse 3 Paul Sabatier
Madame Mathilde RIGAL - Membre correspondante handicap – Université Toulouse 2 Jean Jaurès
Monsieur Dilchad SOULEYMAN – Membre expert de la commission - Université Toulouse 3 Paul Sabatier
Madame Marianne OUDELET – Membre de la commission – Université Toulouse 3 Paul Sabatier
Monsieur Laurent MARTY – Membre de la commission – Université Toulouse 3 Paul Sabatier
Monsieur Michel BARTOLI – Suppléant – Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Article 2 : Le Président de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 31/05/2024

La Présidente de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Odile Rauzy

